

# L'ÉCHO DES ALPAGES

N°18 - juillet 2023

Isère

## ÉDITO

L'hiver presque sans neige, les faibles débits des cours d'eau, la prédation présente cet hiver en plaine et tôt en montagne viennent augmenter le nombre d'aléas que nous avons à assumer dans nos activités d'élevage en milieux naturels.

Si les pluies printanières abondantes ont en partie compensé les pertes de fourrages que nous redoutions, la prédation a marqué le début de saison par des affolements de troupeaux de bovins à peine montés en alpage. Début de saison difficile, aggravé par la violence des orages, et qui montre combien nous ne sommes pas prêts à affronter la nature dans toutes ses dimensions. Il y a de l'herbe et de l'eau, espérons que cela dure.

Dans nos relations à la nature et au vivant, je redoute les clivages entre les mondes "urbains" et "ruraux", qui se traduisent par l'incapacité à échanger sur des valeurs de fond. A l'heure où la présence globale des bovins qui contribuent à nous nourrir est mise en balance avec le nombre de voyages en avion que nous pourrions individuellement faire, quand aborderons-nous la vraie question qui est celle de produire une alimentation de qualité, dans un environnement sain, aux ressources de toute façon limitées, mais dans notre cas, renouvelables ?

Il faut nous ressaisir, et je salue à ce propos l'engagement de nos partenaires également financeurs, la toute nouvelle entrée des intercommunalités dans notre vie associative, qui articulent les activités d'élevage extensif avec la biodiversité dans toutes ses composantes, les activités de pleine nature, la sécurité sanitaire, qui facilitent des circuits courts pour nos productions...

A présent, j'appelle de mes vœux un programme d'action opérationnel pour lutter contre la prédation et ses effets, à l'échelle des exploitations et des territoires. Il faut que le Plan national loup en cours de rédaction se donne les moyens de ne pas laisser de côté les élevages agro-pastoraux vertueux, tant par leurs productions que par leurs impacts sur les milieux, les paysages, et l'équilibre de nos sociétés.

Il est encore temps, mais il ne faut pas tarder.

Denis Rebreyend,  
Président

## DANS CE NUMÉRO

### DOSSIER > 2

- Edition 2023, la Pastothèque, un nouveau référentiel des milieux pastoraux d'alpage dans un contexte de changement climatique

### A RETENIR > 3

- MAEC en alpage : bilan des engagements 2023 et suites à venir  
- Sanitaire : Rappel des obligations de mouvements à respecter  
- Evacuation hélicoptérée d'animaux morts en alpage

### ACTUALITES DES ALPAGES > 4

- Une bergère d'appui pour anticiper et aider en cas de coup dur

### AGENDA > 4

- Journée des alpagistes  
- Formation MAEC  
- 38<sup>èmes</sup> rencontres de l'AFP  
- Festival Pastoralismes et Grands Espaces

# DOSSIER

## Edition 2023 : La Pastothèque

### Un nouveau référentiel des milieux pastoraux d'alpage dans le contexte de changement climatique

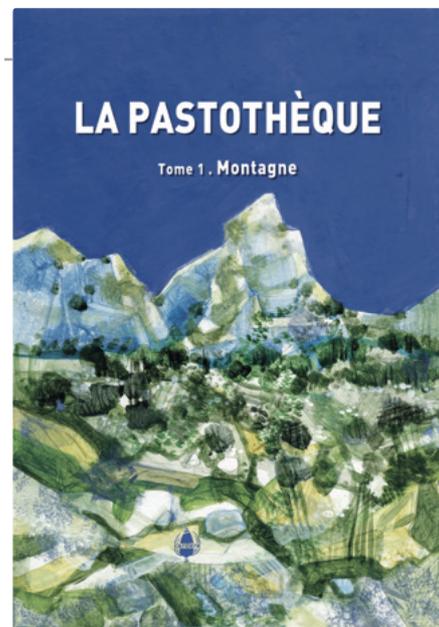
*Quelles sont les différentes végétations qui composent les alpages ?*

*Comment les différencier et les identifier ?*

*Quand et comment les mobiliser pour l'alimentation des troupeaux ?*

*Quelles sont leurs capacités de résilience face au changement climatique ?*

*Voici quelques-unes des questions auxquelles la Pastothèque propose de premiers éléments de réponse !*



Queyrellin © H. DODIER

La FAI est impliquée depuis plusieurs années dans le dispositif "Alpages Sentinelles". Ce réseau alpin s'attache à faire travailler ensemble techniciens, éleveurs, bergers, territoires d'espaces protégés et chercheurs, sur la question de l'impact du changement climatique en espace pastoral.

Parmi les productions de ce réseau, un nouveau référentiel des végétations pastorales vient de paraître aux éditions Cardère : la Pastothèque, tome 1, consacré aux milieux d'alpages (étages alpin, subalpin, montagnard).



Brebis consommant des ligneux © S. VIEUX

Cet ouvrage synthétise quelques idées clefs sur la valorisation des ressources pastorales par les troupeaux, puis décrit 47 milieux pastoraux différents (pelouses, landes et sous-bois) en insistant sur leur intérêt pastoral potentiel dans un contexte de changement climatique ou au contraire, en soulignant leur fragilité et les vigilances de gestion nécessaires à leur préservation, ainsi qu'au renouvellement des ressources qu'ils portent.

Une clef de détermination permet d'identifier simplement les milieux rencontrés sur le terrain.

Pour chaque milieu, une fiche détaillée en précise les conditions écologiques, les espèces floristiques caractéristiques, les fonctionnalités pastorales, les modalités de valorisation par les troupeaux, et les fonctionnalités climatiques pour fournir aux éleveurs, bergers et acteurs du monde pastoral quelques clés d'adaptation aux effets du changement climatique.

Ces apports viennent donc nourrir les réflexions actuelles sur ce sujet particulièrement complexe de l'impact du changement climatique en alpage et de la capacité des systèmes pastoraux à trouver des marges de manœuvre pour s'y adapter.



Pelouse prairiale © G. LOUCOUGARAY

**VOUS POUVEZ DÈS À PRÉSENT VOUS RENDRE SUR LE SITE DES ÉDITIONS CARDÈRE =>  
POUR EN AVOIR UN APERÇU, LE COMMANDER,  
ET VOUS PLONGER DANS CES SUJETS PASSIONNANTS !**



# A RETENIR...

## MAEC EN ALPAGE : BILAN DES ENGAGEMENTS 2023 ET SUITES À VENIR

Les derniers mois ont été mouvementés en ce qui concerne les MAEC ! De fortes ré-organisations des financements ont impacté les possibilités d'engagements.

Grâce à la mobilisation de chacun et au soutien du Département, tous les Groupements Pastoraux ont pu contractualiser dès 2023 une mesure PRA 3 (la MAEC à plan de gestion, liée aux enjeux environnementaux).

Lors de l'instruction des dossiers (en cours), il est cependant possible que certaines priorisations doivent être appliquées. Nous en saurons plus dans les mois qui viennent.

Quelques contrats complémentaires devraient pouvoir être engagés en 2024 sur des alpages individuels (une vingtaine à l'échelle du Département, selon la nature des enjeux environnementaux) : la FAI a déjà commencé à travailler sur ce volet avec ses partenaires, et des visites en alpage sont prévues durant la saison d'estive 2023.

**A noter : la contractualisation d'une MAEC oblige à suivre une formation technique dans les 2 premières années : la FAI et ses partenaires organisent les premières journées dès septembre 2023. Terrain, échanges entre éleveurs, discussions concrètes sur les impacts des MAEC sont au programme. Les GP recevront prochainement des invitations selon leurs territoires. Pensez à vous inscrire !**



## SANITAIRE : RAPPEL DES OBLIGATIONS DE MOUVEMENTS À RESPECTER

**Pour les ovins et caprins**, une autorisation de transhumance doit être adressée GDS 38 au moins 15 jours avant le départ des animaux afin de vérifier les qualifications brucellose. Si la demande est conforme, elle sera validée par le GDS qui vous la retournera.

En plus, vous devez établir un document de circulation au moment de la transhumance pour accompagner les animaux jusqu'à l'estive. Celui-ci doit être transmis à l'EDE dans les 7 jours suivant le mouvement.

**Pour les bovins**, vous devez faire une notification de transhumance dans les 7 jours qui suivent le mouvement des animaux : soit sur Boviclic, soit sur papier à envoyer à l'EDE. Tous les animaux doivent être accompagnés de leurs passeports et des cartes vertes valides lors du transport. Ces documents doivent être laissés à disposition des responsables d'alpage ou des bergers.

Au niveau des règles sanitaires, les cheptels doivent être qualifiés indemnes IBR, brucellose, tuberculose et leucose pour être mélangés.

N'hésitez pas à contacter le GDS afin de vous assurer des qualifications des cheptels venant sur votre estive.



Tel: 09 74 50 85 85

Mail : [gds38@reseaugds.com](mailto:gds38@reseaugds.com)

## ÉVACUATION HÉLIPORTÉE D'ANIMAUX MORTS EN ALPAGE

En ce début d'été nous avons déjà assuré de nombreuses démarches pour enlever des cadavres de bovins, nous souhaitons donc vous rappeler quelques points clés :

- **nous contacter UNIQUEMENT si vous ne pouvez pas évacuer le cadavre** de bovin (ou au-delà de 10 cadavres en ovins) par vos propres moyens ;
- **nous prévenir dès que vous trouvez le cadavre** ;
- **nous fournir une localisation** (la plus précise possible : coordonnées GPS) **ET des photos** ;
- **réunir les infos sur la bête morte** (nom du propriétaire, N° cheptel de l'éleveur, N° bovin, poids et âge).

En discussion avec les éleveurs et la mairie, nous évaluons la sensibilité de la zone, les risques et enjeux sanitaires locaux, la faisabilité technique de l'évacuation. Nous fournissons ces éléments à la Direction Départementale de la Protection des Populations. La DDPP argumente et demande à France Agrimer la possibilité de prendre en charge les coûts de l'hélicoptère. Deux cas sont possibles :

- **si l'évacuation est recevable** selon les critères de France Agrimer, nous contactons les compagnies d'hélicoptère. Vous vous organisez ensuite avec le pilote et sur le terrain pour que la mission soit la plus efficace possible. La FAI facture 200€ (si hélicoptère de moins de 45 min de vol) ou 250€ (si plus de 45 min de vol).
- **si l'animal peut rester sur place**, il peut être demandé un suivi du charnier par la DDPP (photos régulières), et la FAI ne facturera pas les frais de dossier à ses adhérents, 100€ pour les non adhérents.

## La Fédération des Alpes fait évoluer ses statuts

Lors de l'Assemblée Générale du 7 avril à Mens, l'Assemblée générale a ouvert ses statuts aux intercommunalités Iséroises.

De ville, de vallée ou de montagne, elles viendront enrichir les regards et les actions de l'Association.

Qu'elles soient ici remerciées de leur engagement et de leur confiance.

# L'ACTUALITÉ DES ALPAGES...

## UNE BERGÈRE D'APPUI POUR ANTICIPER ET AIDER EN CAS DE COUP DUR

Le Département de l'Isère, la MSA et la FAI mettent en place un dispositif de berger d'appui pour la première année en Isère.

Vous pouvez y faire appel si vous souhaitez anticiper sur des situations, pour un appui ponctuel ou en cas de difficulté rencontrées, comme des absences des salariés ou des éleveurs. Dans chaque situation, tout est mis en œuvre pour que cette aide soit accessible.

Juliette, qui vous appuiera cet été, a une solide expérience de bergère.

N'hésitez pas, contactez la FAI en cas de besoin !

(50€ par jour hors remplacement de bergers ou éleveurs en arrêt maladie, dans ce cas, au coût réel)

# AGENDA

## LE 3 AOÛT : JOURNÉE DES ALPAGISTES

Au Crêt du Poulet, en Belledonne, sur les thèmes de la gestion des zones humides en alpage, et bien sûr, des échanges à bâtons rompus. Prévoir un repas tiré des sacs.

Ordre du jour et invitation à venir, ne pas hésiter à consulter l'équipe

## EN SEPTEMBRE, FORMATIONS MAEC

7 septembre : Territoire Grand Sud Isère, alpage de Mizoën

20 septembre : Territoire Vercors, alpage à définir

21 septembre : Territoire Grand Sud Isère, alpage du Sénépi

## DU 13 AU 15 SEPTEMBRE : 38<sup>ÈMES</sup> RENCONTRES DE L'AFP

Entre plaine et montagnes, un pastoralisme drômois résilient, entre la gestion de l'eau et des ressources fourragères.

Sur inscription [www.http://www.pastoralisme.net/les-actus/](http://www.pastoralisme.net/les-actus/)

Nous faire savoir si vous souhaitez participer pour le co-voiturage



## DU 12 AU 15 OCTOBRE : FESTIVAL PASTORALISMES ET GRANDS ESPACES, ÉDITION 2023

La 18<sup>ème</sup> édition du Festival Pastoralismes et Grands Espaces aura lieu du 12 au 15 octobre avec toujours des films en compétition au cinéma Le Club, des rencontres littéraires et scientifiques et des animations place Victor Hugo et au Musée Dauphinois, à Grenoble.

Cette année, les projections seront regroupées selon plusieurs thématiques : le vivre ensemble, les femmes au cœur du pastoralisme, les différences entre les générations de bergers et bergères, les transhumances du monde, la solitude et la résilience dans le monde pastoral, et les pressions auxquelles il fait face.



<= Appel à bénévoles : rejoignez nous pour donner à ce festival davantage de panache!

L'ÉCHO DES ALPAGES de l'Isère Lettre d'information réalisée par la Fédération des Alpes de l'Isère 57 rue du Cardelet 38190 Les Adrets

Tél. +33 (0)4 76 71 10 20 - Courriel: [federation@alpages38.org](mailto:federation@alpages38.org) - Site: [www.alpages38.org](http://www.alpages38.org)

Rédaction : équipe technique FAI - Photos : FAI, sauf mention contraire - Mise en page : FAI - Maquette : [www.vizostudio.com](http://www.vizostudio.com)

L'écho des alpages de l'Isère est réalisé avec le soutien du Conseil Départemental de l'Isère